

SÉANCE DE CONFIRMATION

Vendredi 8 septembre 2023

Au siège de l'Association Canine Territoriale de la Gironde
25 rue de la Gravette - 33320 EYSINES

DEMANDE D'EXAMEN DE CONFIRMATION

par courrier : à remplir soigneusement (un seul chien par feuille) et à adresser, avec le règlement à Cédia - Confirmation EYSINES Septembre - 67 av. du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM avant le 31 août 2023

PAIEMENT : 35€ au nom de l'Association Canine Territoriale de la Gironde
par chien par mandat-lettre, chèque bancaire ou postal

Cette somme restera acquise à l'Association Canine Territoriale de la Gironde même si l'exposant ne peut se présenter.
Nombre de places limité

La carte d'exposant vous sera envoyée une semaine avant la séance de confirmation avec l'horaire de passage à respecter obligatoirement

INFORMATIONS PRATIQUES : DOCUMENTS À PRÉSENTER AU JUGE :

a) Pour les chiens déjà inscrits au LOF :

- L'original du certificat de naissance
 - Un formulaire d'examen de confirmation pré-rempli sera remis sur place
- b) Pour les chiens inscrits à un Livre des Origines Etrangères reconnu par la FCI :
- L'original du Pedigree étranger
 - Un formulaire de demande de confirmation au titre de l'importation sera remis sur place

c) Pour les chiens « non LOF » ou inscrits à un Livre des Origines non reconnu par la FCI

- Une feuille de déclaration pour l'enregistrement au LOF à titre initial ou au livre d'attente
- Un formulaire de demande de confirmation sera remis sur place

CONFIRMATION : Attention : votre chien doit être identifié (transpondeur électronique ou tatouage lisible) et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine.

***Pour les chiens déjà inscrits au LOF, la feuille de demande de confirmation pré-remplie (à l'aide des renseignements fournis ci-dessous) vous sera distribuée par les organisateurs lors de la séance de confirmation**

Race : _____ Variété : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

N° tatouage ou transpondeur : _____ N° LO (LOF ou LO étranger) : _____

ATTENTION : N'oubliez pas de renseigner le n° de Livre d'Origines

Nom du chien : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur (propriétaire de la lice à la saillie) : _____

Propriétaire

M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Merci d'écrire soigneusement et en majuscules pour une meilleure lisibilité

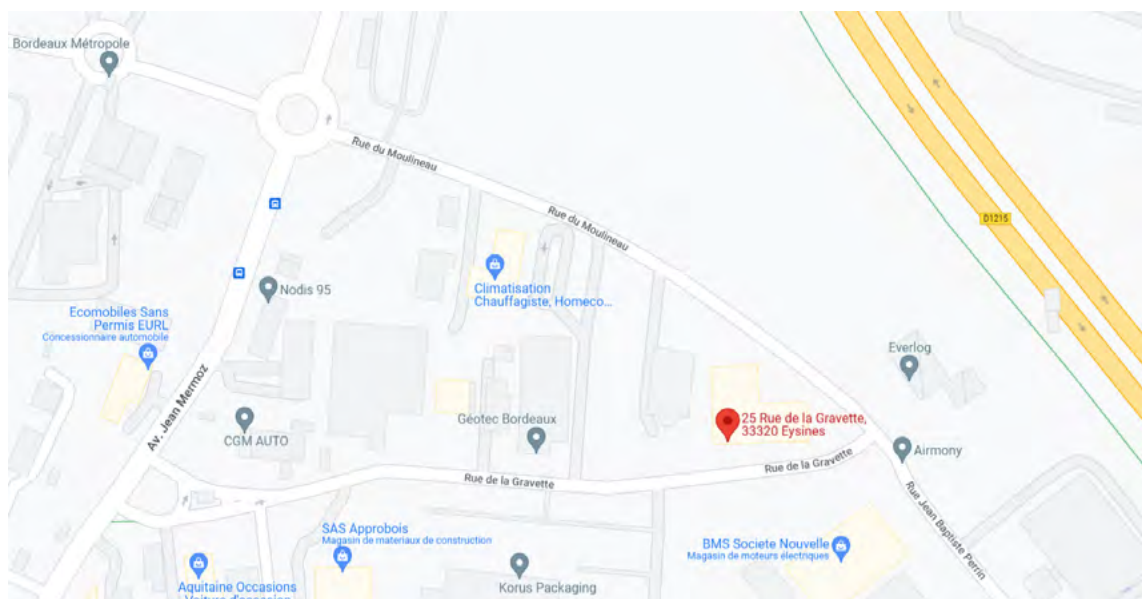
Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus, et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation. J'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à _____ le _____ Signature du propriétaire :

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION : 12 mois sauf

1^{er} Groupe - Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois	4^e Groupe - Teckels _____ 15 mois
2^e Groupe - Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Presa Canario, Dogue Marjorquin, Fila de Saint Miguel, Alano Espagnol, Tosa, Cao de Gado Transmontano, Broholmer _____ 15 mois	5^e Groupe - Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Akita Americain, Esquimau du Groenland _____ 15 mois
3^e Groupe - Staffordshire American _____ 15 mois	6^e Groupe - Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
	8^e Groupe - Retrievers _____ 15 mois
	9^e Groupe - Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
	10^e Groupe - Afghane, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

Pour les chiens appartenant à la 2^e catégorie (Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier) ou pour les chiens en provenance de l'étranger, **joignez obligatoirement** la photocopie du passeport (1^{re} page intérieure + page où figurent les vignettes de la vaccination anti-rabique) en mentionnant votre nom, n° d'inscription et n° de tél.



FORMALITÉS APRÈS L'EXAMEN

Si le chien est déclaré apte, le juge vous remettra l'ensemble des documents nécessaires que vous devrez transmettre à **Société Centrale Canine, 155 avenue Jean Jaurès, 93535 AUBERVILLIERS CEDEX**

- Le formulaire d'examen de confirmation complété par l'expert,
- le certificat de naissance LOF ou le pedigree étranger accompagné de la feuille de déclaration d'inscription à titre importé, imprimé à nous réclamer le cas échéant,
- ou, éventuellement le récépissé de déclaration de naissance avec la feuille de déclaration d'inscription au LOF, à titre initial ou au livre d'attente,
- le montant des frais de dossier suivant tarif en vigueur (voir tarif sur formulaire de confirmation), sauf s'il s'agit d'une inscription à titre initial pour laquelle la SCC demandera le versement des frais lorsque l'avis favorable de l'Association de Race aura été obtenu. Il est précisé que la validité du certificat de confirmation est de 1 an.

Par ailleurs, les frais de dossier doivent être réglés par chèque bancaire, chèque postal ou mandat-lettre. Tout autre mode de paiement et en particulier le versement direct au CCP risque d'entraîner des retards dans le traitement du dossier, voire même un blocage dans le cas où le manque de précisions empêche l'identification du paiement.

La SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE, au reçu de l'envoi des documents, vérifie la conformité des éléments et les soumet à l'Association de Race pour accord

et, celui-ci obtenu, procède à l'inscription définitive au LOF et à l'expédition du Pedigree au propriétaire par envoi recommandé.

Les Associations spécialisées de Race reçoivent de la SCC communication des certificats de confirmation favorables et disposent de 15 jours francs

à compter de la date de réception pour s'opposer à l'enregistrement des confirmations. Passé ce délai, la SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE considère que l'Association spécialisée accepte les dites confirmations et procède alors à l'inscription définitive.

Si votre chien est déclaré inapte, le juge gardera le formulaire et le retournera à la SCC